

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2012-48 en date du 20/09/2012 attribuant une subvention à l'amicale motocycliste d'Ambazac :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 20 Septembre 2012, à 20H30, suivant convocation en date du 13 Septembre 2012 sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Mme Andrée HARGE a été élue secrétaire de séance.

| Membres | Présents | Représentés | Votants | Exprimés | Pour | Contre |
|---------|----------|-------------|---------|----------|------|--------|
| 15 | 9 | 3 | 9 | 12 | 12 | 0 |

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, PAGO Corinne, DUCHEZ Michel.

Représentés : GILLES Dominique procuration à Alain FAUCHER, PASQUET Christophe procuration à DESROCHE Roger, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude.

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de subvention présentée par l'amicale motocycliste d'Ambazac en vue de financer l'acquisition d'un trophée au vainqueur de la course d'endurance tout terrain, organisé le 24 juin dernier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 70,00 € à l'amicale motocycliste d'Ambazac.

A La Geneytouse, le 20 Septembre 2012

Le Maire,

